



Spridget Club de France

association régie par la loi de 1901 - Affilié N° 988 à la F.F.V.E.

La lettre du Club...

Septembre 2021

LES 60 ANS DE LA MIDGET



Pour l'occasion les présidents des Clubs Spridget et MG, Thierry Dupont et Christian Lissot, à la découpe des gâteaux.

Spridget Club de France : Siège social 142, Avenue Saint Michel 45160 OLIVET

Président : 06 12 70 68 94
Secrétaire : 02 47 58 86 75

e-mail : spridgetclubdefrance@gmail.com
Site et forum : <http://spridget.fr>

Les 60 ans ont été fêtés avec grand succès. 17 autos et leurs 34 passagers ont été accueillis par l'équipe équestre du Majaz'l, qui après avoir tourné durant 6 ans sur les routes de Bourgogne Franche-Comté, a posé ses valises au Domaine du Bois du Loup à Saint Agnan dans le parc régional du Morvan.

Elle nous a offert un sympathique dîner spectacle sous chapiteau où petits et grands se sont exécutés avec brio.

Pour le reste les « hots spots » n'ont pas manqué. Comme le Château de Bazoches, demeure de Vauban, situé dans un site remarquable face à la colline de Vézelay. Vauban y fit construire une grande galerie afin d'y installer ses ingénieurs militaires. C'est là que furent réalisés les études et les plans des nombreuses places-fortes que Vauban aménagea au cours de sa carrière.



Puis visite technique du barrage de Pannecière. Le lac et son [barrage](#) ont été construits entre 1937 et 1949 pour protéger indirectement, par le biais de son affluent de l'Yonne, la ville de [Paris](#) des inondations causées par la [Seine](#), comme celle de [1910](#).



Jolie halte à « L'Abbaye bénédictine de la Pierre qui vire » qui fût fondée en 1850 dans la commune de **Saint-Léger-Vauban**, dans l'**Yonne**.

Le nom du lieu-dit, « la Pierre-qui-Vire », provient d'une caractéristique naturelle, à savoir une roche qui, posée sur une autre, pouvait être mise en mouvement par une simple pression humaine.



La gastronomie était aussi au R.V. et les petites averses n'ont en rien perturbé le programme.
Merci à tous les participants et au prochain anniversaire !



MG DAYS, 2 AU 5 SEPTEMBRE A VICHY



Pour fêter ses 40 ans le MG Club de France a organisé un week-end dédié à la MG. Plus de 200 équipages ont répondu présents et se sont retrouvés à Vichy du 2 au 5 septembre pour un beau week-end, parmi eux 4 équipages « Spridget Club de France » : Monique et Dominique Cestari, Magali et Jean-Daniel Cordé, Christine et Didier Teillet et Mireille et Thierry Dupont.

Au programme :

- Sorties vendredi et samedi sur les routes d'Auvergne agrémentées des visites du Puy de Lemptégy, du musée des locomotions de Brassac les Mines, de l'Aventure Michelin et de l'ascension du Puy de Dôme en train à crémaillère.
- Dimanche matin parade féminine dans les rues de Vichy et baptême en MG.
- Soirée sur le thème de la pastille Vichy et soirée des Présidents, avec la présence de la plupart des anciens Présidents du MGCF.

Bien entendu la Midget, à l'occasion de ses 60 ans, a été mise à l'honneur dans la rétrospective retraçant l'historique de la marque.



Un grand merci aux organisateurs de ce bel événement

EPOQU'AUTO LYON

Du Vendredi 5 Novembre 2021 au Dimanche 7 Novembre 2021 :

- vendredi 5 novembre de 9h à 21h
- samedi 6 novembre de 9h à 19h
- dimanche 7 novembre de 9h à 18h

Comme chaque année Le club Spridget sera exposant et mettra en valeur le fun de nos petites autos. Il s'agit d'un R.V. annuel important pour les amateurs que nous sommes. Nous comptons sur votre visite !

EVENEMENTS POUR 2022

Nous reviendrons très rapidement vers vous pour 2 évènements à venir en 2022 :

- Assemblée Générale,
- Le Mans Classic.

Vu pour vous sur Internet ou la Presse

(source : sortiedegrange.com)

Véhicule de collection ou non ?

C'est en 1966 que l'on a commencé à établir les bases du "véhicule de collection". L'objectif est double :

- Sauvegarder des véhicules autrement destinés à la casse
- Permettre la circulation des voitures dont les cartes grises originales ont été perdues.

C'est alors qu'apparaît progressivement la mention "véhicule de collection" sur les cartes grises, selon des critères mentionnés par le propriétaire.

En 1984 apparaît la CGC (Carte Grise Collection), officialisant ainsi la création d'une nouvelle série dans les immatriculations des véhicules.

L'Arrêté du 5 Novembre 1984, **permet à un véhicule de + de 25 ans sans certificat d'immatriculation initial** (certificat perdu, véhicule étranger importé et non commercialisé en France) **d'être réimmatriculé** sans passer par le service des Mines. Si les automobiles réimmatriculés en CGC étaient alors exemptées de contrôle technique périodique, **leur circulation était extrêmement contraignante**. Elles ne pouvaient en effet circuler que dans leurs départements d'immatriculation et limitrophes ! Pour circuler partout ailleurs en France ou dans le Monde, les propriétaires devaient obtenir une déclaration de circulation fournie par sa Préfecture d'immatriculation...

En **2009** est instauré le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), apportant dans le même temps son lot de **modifications majeures** sur les véhicules immatriculés en collection.

En effet, la carte grise collection est jugée trop contraignante et ne présente que peu d'avantages; elle se retrouve ainsi **délaissée par les propriétaires de véhicules anciens qui préfèrent conserver leur carte grise normale**. La carte grise de collection n'est alors demandée qu'en cas de perte de carte grise, pour des véhicules importés ou des véhicules rares ayant une histoire particulière.

Le Gouvernement **décide en 2009 d'alléger les contraintes en supprimant les anciennes restrictions de la carte grise collection.**

Le véhicule de collection devenant un **véhicule patrimonial plus qu'un véhicule d'usage**, le gouvernement lui donne même un bon nombre de privilèges et d'avantages par rapport à la carte grise normale... Voyons ça de plus près !

Le contrôle technique périodique des véhicules immatriculés en collection n'est **imposé que tous les 5 ans, contre 2 ans pour les cartes grises normales.**

Plus avantageux encore, depuis 2017, **les véhicules datant d'avant 1960 sont exemptés de CT**, même s'il est recommandé de le passer environ tous les 3 à 5 ans.

Contrairement à certaines idées reçues, les véhicules immatriculés en collection n'ont plus aucune limite de circulation et peuvent se déplacer librement sur toutes les routes de France et du monde. Cette mesure a été mise en place depuis la réforme du SIV en 2009.

Depuis quelques années, certaines villes ont mis en place des restrictions de circulation, appelées les ZFE : Zone de Faible Emission, dans le but de diminuer la pollution "routière" de l'air. Ces zones de restrictions sont permanentes, quelles que soient la qualité de l'air.

Dans ces villes, **l'accès des véhicules est fonction de leur "certificat qualité de l'air", représenté par la fameuse vignette "CRIT'air"**. Les véhicules qui polluent le moins auront donc la vignette "CRIT'air 1" et pourront circuler dans ces ZFE sans restriction, ceux qui polluent un peu plus, la "CRIT'air 2, etc.

Tout en bas de l'échelle CRIT'air, la dernière vignette attribuée est la CRIT'air 5, réservée pour les véhicules mis en circulation entre 1997 et 2000. Autant vous dire qu'avec cette vignette vous ne pourrez plus circuler dans beaucoup de villes d'ici quelques années...

Les voitures qui nous intéressent nous, sont donc hors catégorie puisque mise en circulation avant 1997 : elles correspondent à la Norme Euro 1 et avant et sont représentées sur le document officiel par une vieille voiture et un gros nuage de fumée noir au-dessus pour bien montrer que les anciennes sont **EXTRÊMEMENT POLLUANTES...** **Nos anciennes d'avant 1997 ne peuvent donc recevoir aucune vignette CRIT'air** et sont donc strictement interdites dans les ZFE.

Alors pourquoi y-a-t-il autant de voitures anciennes dans Paris par exemple ?

Car les véhicules de plus de 30 ans qui possèdent une carte grise collection peuvent circuler librement dans toutes les ZFE, sans être soumis au système CRIT'air. Les autorités estiment que ces voitures de collection roulent peu et bien souvent en dehors des zones d'affluence, et ne sont donc pas nocives. **Il n'y a que pendant les pics de pollution qu'il sera impossible de circuler en ville**, même avec une carte grise collection.

Après Paris, Lyon et Grenoble plusieurs villes vont instaurer des zones à faibles émissions en 2021.

Il s'agit de :

- Aix-Marseille-Provence.
- Nice-Côte d'Azur.
- Toulon-Provence-Méditerranée.
- Toulouse.
- Montpellier-Méditerranée.
- Strasbourg.
- Rouen-Normandie.

A noter toutefois que la dérogation accordée aux véhicules avec la mention « collection » sur leur certificat d'immatriculation est propre à chaque « ZFE », mais rassurez-vous la FFVE met

tout en œuvre pour que la mise en place d'une nouvelle « ZFE » soit accompagnée de cette dérogation.

Avant la réforme de 2009, la mention "véhicule de collection" sur la carte grise d'un véhicule était un critère de décote. En effet, le véhicule ne pouvant pas circuler librement partout en France, sa valeur était moindre à côté d'un même véhicule en carte grise normale.

Depuis 2009 et maintenant que la carte grise collection possède bien plus de privilèges que de restrictions, ce critère de décote n'a plus lieu d'être.

A côté des avantages, on peut dire qu'aujourd'hui que les inconvénients sont extrêmement limités.

La voiture immatriculée en collection étant désormais considérée comme un véhicule patrimonial ou non un véhicule d'usage, son utilisation pour une activité professionnelle et lucrative est strictement interdite.

Sachez que vous ne pourrez vous retourner juridiquement contre le vendeur en cas de vice caché lors de l'achat d'un véhicule avec une carte grise collection.

Depuis le 9 juin 2017, le passage d'une carte grise normale à une carte grise collection nécessite une attestation de datation et de caractéristique délivrée par le constructeur ou par la FFVE.

Une fois que votre véhicule est immatriculé avec un certificat véhicule de collection il est possible de retourner en arrière et refaire une carte grise normale si vous décidez d'électrifier votre ancienne par exemple.

Philippe Béthoux : 07 85 54 88 55

bethoux.philippe@gmail.com

281 rue des peupliers 38500 Coublevie

Spridget Club de France : 142, avenue Saint Michel 45160 Olivet

Président : Thierry Dupont - 06 12 70 68 94